

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BOURG

CANTON DE MIRIBEL

MAIRIE DE NEYRON

**OBJET :**

**CONTRAT DE PRET ECOCUPS**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

\*\*\*\*\*

Extrait du Registre des Délibérations

du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 16 décembre 2024

20240074

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre, à 19H30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de :

Christine FRANCOIS, Maire

Étaient présents : BOURGEOIS Rosaria, DELACOURT Marc DUPLAN Véronique, FAURE Sébastien, FAVREAU Julien, FRANCOIS Christine, GARCIA Nathalie, GAROUTTE Agnès, HERVIS Jean-Pierre, JULLIEN Valérie, LARIVE Bruno, NEDIALKOVA Krassi, PAYRE Raphaël, PISTIL Raymond, QUEIREL Elodie, VERDENET Clotilde.

Pouvoirs : BOYET Jérôme donne pouvoir à JULLIEN Valérie, BRIERE Matthieu donne pouvoir à GARCIA Nathalie.

Absents : GIRARD Jean-Yves, GRUFFAT Henri, MARQUIS Gérard, MENUT Brigitte, PERINELLE Patricia.

Secrétaire de Séance : GAROUTTE Agnès

*Date de convocation du Conseil : le 9 décembre 2024*

*Nombre de conseillers : 23*

*Nombre de présents : 16*

*Pouvoirs : 2*

Madame la maire propose de mettre à disposition les écocupes réutilisables et personnalisés « mairie de Neyron » 25cl aux associations et aux particuliers lors de l'organisation de leurs manifestations.

Dans l'objectif d'assurer une bonne gestion de ce matériel, un contrat de prêt est proposé.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :**

- **D'APPROUVER** le projet de contrat de prêt des écocupes 25 cl de la mairie aux associations et aux particuliers.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus par les membres présents.

A NEYRON, le 16 décembre 2024

La Maire

Christine FRANÇOIS



## Contrat de Prêt d'Écocups Mairie de Neyron

### Entre les soussignés :

- **Prêteur** : Mairie de Neyron, située à Place Victor Basch 01700 Neyron, représentée par Madame le Maire Christine François, dûment habilitée aux fins des présentes.
- **Emprunteur** : ..... situé(e)  
à ..... représenté(e) par  
..... dûment habilité(e) aux  
fins des présentes.

Il est convenu ce qui suit :

### 1. Objet du contrat :

Le prêteur met à disposition de l'emprunteur un lot de ..... écocups 25 cl pour la durée de l'événement ....., organisé par l'emprunteur le .....

### 2. Durée du prêt :

Le prêt commence le ..... et se termine le ....., sauf prolongation convenue entre les parties par écrit.

### 3. Obligations de l'emprunteur :

L'emprunteur s'engage à respecter les obligations suivantes :

- **Utilisation responsable** : Les écocups seront utilisés uniquement pour les besoins de l'événement mentionné ci-dessus.
- **Retour des écocups propres** : L'emprunteur s'engage à retourner les écocups **propres, secs, et rangés** de manière ordonnée dans les caisses fournies ou tout autre contenant convenu avec le prêteur.
- **Restitution en temps et en heure** : Le retour des écocups doit avoir lieu au plus tard le..... Tout retard devra être justifié et pourra entraîner des pénalités.
- **Responsabilité en cas de perte ou de casse** : Si des écocups sont perdus, cassés, ou manquants, l'emprunteur s'engage à les racheter au tarif de 0,70€ HT par écocup manquant ou endommagé (prix indicatif pour une commande de 250, hors frais de transport et prise en compte de l'évolution du prix). La Mairie transmettra à l'association

un devis du fournisseur et recevra ensuite une facture à régler directement au fournisseur.

#### **4. Pénalités :**

En cas de non-respect des obligations de nettoyage ou de restitution dans les conditions définies ci-dessus, le prêteur se réserve le droit de facturer des frais de 100€ pour le nettoyage, et/ou de réclamer la valeur des écopics manquants ou abîmés.

#### **5. Assurance et garantie :**

L'emprunteur atteste disposer d'une assurance responsabilité civile couvrant les dommages matériels qui pourraient survenir aux écopics pendant la période de prêt.

#### **6. Loi applicable et juridiction compétente :**

Le présent contrat est soumis à la loi française. En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable avant toute action judiciaire. À défaut, le litige sera soumis aux tribunaux compétents de Bourg-en-Bresse.

---

Fait à ....., le .....

**Signature du prêteur :**

[Nom, fonction, signature]

**Signature de l'emprunteur :**

[Nom, fonction, signature]